

Fort-de-France, le 27/09/2021

Le Président  
du Conseil Exécutif

-----  
Direction Générale des Services

-----  
Direction Générale Adjointe Attractivité

-----  
Direction de la Prospective Economique et Fiscale

-----  
Service Fiscalité

-----  
DGAA/DPEF/EB/CB/CM/2893949

Monsieur le Préfet de Martinique  
**PREFECTURE DE MARTINIQUE**  
Rue Louis Blanc (Angle de la rue Félix  
Éboué)  
BP 647/648  
**97262 FORT-DE-FRANCE**

Objet : Prix du gaz domestique

Monsieur le Préfet,

Le prix de la bouteille de gaz domestique de 12,5kg à la Martinique connaît une hausse exponentielle depuis plusieurs semaines. Au-delà du contexte mondial de renchérissement du coût des matières premières, il s'agit d'une problématique locale, avec de fortes implications pour le portefeuille de chacune et de chacun des Martiniquais.

Au regard des tendances actuelles, les Martiniquaises et Martiniquais paieront bientôt une bouteille de gaz à un coût supérieur à 30€. Ce niveau de prix serait insupportable et socialement inacceptable, au regard des problématiques déjà prégnantes de cherté de la vie pour nos familles.

Par un courrier en date du 13 juillet dernier, je vous alertais sur la nécessité de réunir très vite l'ensemble des parties prenantes afin de convenir ensemble d'une solution pour contenir le prix de ces biens de première nécessité pour les familles martiniquaises. La responsabilité d'une telle réunion vous incombe dès lors que la préfecture et les services de l'Etat fixent par arrêté les prix maximums de certains produits pétroliers et du gaz domestique.

1/3

Dans mon précédent courrier, je soulignais la différence de 4€ entre les prix de vente Martinique et Guadeloupe malgré une structure identique des prix, décrite ci-dessous :

<i>Au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>	Martinique	Guadeloupe
Prix de la bouteille de gaz	27,29€	23,47€
Taxes	0,98€ (collectivités)	0,98€ (collectivités)
Matières premières	6,93€	6,93€
SARA	3,41€	3,41€
Distribution	15,97€	12,15€

Des échanges entre nos services convergent sur le rôle de la distribution dans le différentiel de prix existant. Afin d'expliquer cette différence, vos services soulèvent deux facteurs : l'enfûtage et le modèle économique très différent d'une région à l'autre, singulièrement sur le volet de l'organisation de la distribution.

S'agissant du choix du modèle économique retenu pour la distribution de ces produits, les opérateurs du secteur ont, en Guadeloupe, opté pour une internalisation de leurs livraisons, ce qui n'a pas été le choix en Martinique où la chaîne de distribution est organisée autour de 2 unités et d'une vingtaine de transporteurs.

S'agissant de l'enfûtage, un investissement de plus de 16 millions d'euros du producteur de gaz réalisé pour la mise aux normes de son outil de production aurait induit une répercussion conséquente du coût de l'amortissement sur le prix de vente.

Cet amortissement est un investissement de l'opérateur que celui-ci se doit d'assumer, dès lors qu'il bénéficiera à terme à son appareil productif. C'est donc à la SARA, en sa qualité de producteur et à l'Etat, en tant que régulateur, d'assumer cette mise aux normes.

En aucun cas la Collectivité Territoriale de Martinique ne saurait assumer la responsabilité financière de cet investissement. Cela reviendrait à faire peser sur le peuple martiniquais une double peine, puisqu'il finance déjà par la fiscalité une part du coût global du gaz.

Il appartient donc aux acteurs de la production et de la distribution, que l'Etat a l'habitude de rencontrer au regard de sa compétence en la matière, de s'organiser et de faire en sorte que le prix du gaz soit ramené à des proportions plus en adéquation avec la réalité des coûts au travers d'une réorganisation intégrant au besoin une révision des marges.

Je ne peux que vous enjoindre, compte tenu des enjeux majeurs pour les ménages martiniquais, à engager rapidement la réflexion que j'appelais de mes vœux il y a deux mois, pour la clarification des prix de distribution de ces produits.

2.3

Bien entendu, vous trouverez la CTM en interlocuteur dans le cadre de cette réflexion. Mais nous ne saurions laisser penser que le niveau de prélèvement fiscal de la CTM serait la cause de l'inflation en cours, alors que ce niveau est aujourd'hui équivalent à celui de la Guadeloupe.

Espérant une réunion des acteurs concernés dès cette semaine, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Serge LETCHIMY

Président du Conseil Exécutif de Martinique

